Règlement d'ordre intérieur

A.S.B.L. N° 897.341 .654
Tomberg 123-1200 Bruxelles
Tél : 02/761.28.42 - 43 - 50

Le présent règlement d'ordre intérieur précise les conditions d'admission aux activités organisées par l'ASBL Wolu 10.000 et les différentes règles de ces activités.

Il s'impose à toute personne en lien avec ces activités.

But social et objet :

Conformément aux Statuts de l'ASBL « Wolu 10000 », cette dernière a pour but social désintéressé de favoriser l'épanouissement des personnes « seniors ».

L'ASBL poursuit la réalisation de ce but en proposant des activités de loisirs et/ou des services permettant aux seniors, une intégration valorisante dans la société et les aider ainsi à lutter contre l'isolement social.

L'ASBL peut accomplir tous les actes se rapportant indirectement ou directement à son but social. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité, association ou mouvement poursuivant des buts semblables à son but social.

L'ASBL a pour objet de proposer aux seniors, un large éventail d'activités de loisirs : sorties culturelles (théâtres, spectacles, expositions, concerts, ciné-clubs, conférences), balades, excursions, activités sportives et voyages.

Conditions d'admission aux activités :

Pour pouvoir participer aux activités de l'ASBL Wolu 10.000, les conditions suivantes doivent être remplies :

- avoir 60 ans accomplis au moment de l'affiliation auprès de l'ASBL ;
- être en ordre de cotisation pour l'année en cours ;
- et être pleinement autonome et valide.

En effet, il est impératif <u>d'être pleinement autonome et valide</u> pour participer aux activités et cela, afin de permettre le bon déroulement du programme, et de préserver la qualité de l'activité pour chacun des participants.

Afin de pouvoir réagir de manière efficace en cas d'urgence, le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact ainsi que le nom du médecin traitant sont à renseigner lors de l'affiliation.

Affiliation et cotisation :

Toute personne peut s'affilier auprès de l'ASBL dès ses 60 ans accomplis.

Le renouvellement de l'affiliation pour l'année civile suivante est possible à partir du 1er décembre.

La cotisation annuelle est de 15 € par personne pour les habitants de la commune de Woluwe-Saint-Lambert et 25 € pour toute autre personne.

Si la cotisation est payée entre le 1er décembre et le 31 janvier, l'affiliation auprès de l'ASBL est valable de janvier à décembre de l'année civile. Si elle est payée après le 31 janvier de l'année civile en cours, l'affiliation auprès de l'ASBL est valable depuis le moment du paiement de la cotisation jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours.

Lorsqu'une personne affiliée parraine une nouvelle personne entre le 1er décembre et le 31 janvier, le parrain et le filleul paient, chacun, la moitié de la cotisation, à savoir 7,50 € pour les habitants de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et 12,50 € pour toute autre personne.

La cotisation doit nécessairement être payée pour pouvoir s'inscrire et participer aux activités organisées par l'ASBL.

Les brochures d'information, reprenant toutes les nouvelles et les activités de l'ASBL, ne sont envoyées à la personne affiliée qu'une fois la cotisation annuelle payée. Il n'y a pas d'effet rétroactif, les éventuelles brochures ayant paru avant le paiement de la cotisation ne seront pas envoyées.

Conditions des activités :

Il est obligatoire de s'inscrire au préalable aux activités souhaitées.

La brochure d'information, envoyée à toute personne affiliée, reprend les jours, heure et lieu d'inscription aux activités proposées par l'ASBL.

Toute personne affiliée peut s'inscrire le premier jour des inscriptions à la Maison communale de Woluwe-Saint-Lambert (salle du Conseil communal, avenue Paul Hymans 2). Elle peut également s'inscrire par la suite, à partir du lendemain de ce premier jour d'inscription, dans les bureaux de l'ASBL (Tomberg 123, rez-de-chaussée).

La personne doit être munie du bulletin réponse <u>dûment complété.</u> Ce bulletin se trouve dans la brochure d'information.

Dès le premier jour des inscriptions, toute personne souhaitant participer aux activités a également la possibilité de s'inscrire, au même moment, via le site internet de l'ASBL (wolu10000.be).

Le paiement de l'activité se fait au moment de l'inscription, y compris lorsque l'inscription est faite via le site Internet de l'ASBL. Un ticket est généré et fait office de preuve de paiement. Ce ticket sera exigé lors de l'activité.

Toute personne est inscrite à une activité selon le principe « premier arrivé, premier inscrit ». Lorsqu'une activité est complète, une liste d'attente est créée pour toute personne désireuse de participer à cette activité. Une personne sur liste d'attente ne paie pas l'activité tant que sa participation n'est pas confirmée.

Le remboursement de l'inscription à une activité est possible uniquement dans les cas suivants :
- si le nombre d'inscrits n'a pas encore été confirmé et si le paiement n'a pas encore été effectué auprès de l'organisateur
- et/ou si une personne inscrite sur liste d'attente peut reprendre l'inscription annulée.

Dans ce cas, le remboursement doit être sollicité par la personne concernée auprès de l'ASBL Wolu 10.000, en ses bureaux (Tomberg 123), sur présentation du ticket, au plus tard dans les 30 iours suivant la date de l'annulation. Passé ce délai, le remboursement n'est plus permis.

Toute personne ne pouvant participer à une activité pour laquelle elle est inscrite doit prévenir l'ASBL le plus tôt possible. L'ASBL proposera alors à une personne inscrite sur la liste d'attente éventuelle de prendre la place ainsi libérée.

Le ticket reçu lors de l'inscription à l'activité n'est ni cessible, ni transmissible à un tiers, même inscrit sur la liste d'attente éventuelle.

Aucun remboursement n'est possible en cas de désistement (ou de retard) le jour même de l'activité et ce, même pour des raisons indépendantes de la volonté de la personne concernée.

Il est impératif d'arriver à l'heure aux activités afin d'éviter de pénaliser le groupe, l'accompagnateur et de respecter les modalités de réservation (prix de groupe).

Chaque personne participant à une activité est responsable du bon déroulement de cette activité.

Dans le cadre d'une excursion, les visites prévues ainsi que les menus choisis et négociés pour le groupe ne peuvent être modifiés. Il n'est pas autorisé non plus, à titre individuel, de solliciter sur place une modification du repas pour quelque raison que ce soit.

Toute personne participant à une activité doit être couverte par une assurance « Responsabilité civile », souscrite par ses soins. Cette assurance permet de couvrir, entre autres, son éventuelle responsabilité en cas d'incident.

Accompagnement :

Pour chaque activité, une personne bénévole accompagne le groupe.

Cette personne est chargée d'encadrer le groupe et de veiller au bon déroulement de l'activité. Elle est formée aux premiers secours.

Cette personne n'organise pas les activités. Il/elle peut entendre et répondre aux besoins de toute personne participant à l'activité le cas échéant.

Toute plainte relative à une activité doit être adressée uniquement à l'ASBL Wolu

10.000.

Voyages :

Les offres de voyage sont proposées à l'avance, par un bulletin d'information dans la brochure. Certaines prestations de ces voyages peuvent s'avérer complètes au moment de la réservation définitive et contraindre l'ASBL à proposer aux personnes participantes d'autres prestations en fonction des disponibilités existantes. L'ordre des visites et des excursions peut être modifié en fonction des impératifs locaux (horaires d'avion notamment). Si certaines visites et excursions s'avéraient irréalisables, l'agence de voyage s'efforce de les remplacer.

Les informations aériennes sont communiquées sur la base des éléments connus au moment de la rédaction du programme. Les transporteurs aériens sont susceptibles d'être modifiés.

Le nombre de places est limité pour les voyages compte tenu du nombre de places disponibles dans les hôtels.

Il est à noter que les propositions de voyage indiquent un prix de voyage établi pour un nombre précis de participants payants. Si le nombre minimum de voyageurs n'est pas atteint, soit le voyage peut être annulé, soit son prix sera obligatoirement révisé, selon les conditions fixées par l'agence de voyage. En cas de révision de prix, l'agence de voyages pourra augmenter le prix du voyage sans que la majoration n'excède toutefois 15% du prix total.

Toute personne inscrite à un voyage est invitée à souscrire une assurance annulation et assistance au moment de la confirmation du voyage.

Pour participer à un voyage organisé par l'ASBL, deux documents médicaux sont remis à la personne concernée lors de son inscription. Ces documents doivent être complétés par le médecin de la personne concernée.

Le premier document atteste que l'état de santé général de la personne concernée lui permet d'effectuer le voyage.

Le deuxième document contient toutes les informations de santé de la personne concernée, jugées nécessaires par son médecin traitant. Il est remis sous enveloppe fermée, porte la mention « secret médical », et ne peut être ouvert qu'en cas d'absolue nécessité par le médecin intervenant.

Il est <u>obligatoire</u> de remettre ces documents médicaux à l'ASBL Wolu 10.000 deux mois avant le 1er voyage de l'année. Ces documents sont valables pour tous les voyages organisés durant l'année en cours. Toutefois, la personne concernée doit prévenir, sans délai, l'ASBL de tout changement de son état de santé général le cas échéant.

Si les documents médicaux ne sont pas remis dans le délai de deux mois avant le

1er voyage de l'année, l'ASBL Wolu 10.000 se réserve le droit d'annuler l'inscription de la personne concernée de tous les voyages pour lesquels elle pourrait être inscrite. Aucun remboursement ne sera autorisé.

A la fin du ou des voyages pour lequel ou lesquels la personne concernée a participé, cette dernière récupère ses documents médicaux. Si, pour quelque raison que ce soit, ces documents n'ont pas été remis à la personne concernée, l'ASBL procède à la destruction de tous les documents médicaux encore en sa possession au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Aucun remboursement ne peut avoir lieu et aucune indemnité quelconque ne peut être demandée :

- lorsque les conditions du voyage sont modifiées ;
- lorsque la personne inscrite n'est pas présente au départ du voyage ;
- lorsque la personne inscrite n'a pas notifié l'annulation de sa participation au voyage dans le délai imparti par sa compagnie d'assurances dans le cadre de son assurance « annulation et assistances » ;
- lorsque la personne inscrite décide de quitter le groupe au cours du voyage.

Une fois l'inscription au voyage confirmée, et en cas de désistement, la somme de 30,00 EUR est acquise par l'ASBL Wolu 10.000 pour frais administratifs.

Toute personne, ressortissante de l'Union européenne, participant à un voyage doit disposer d'une carte d´identité nationale ou d'un passeport en cours de validité (valables 3 mois après la date de retour). Pour les ressortissants hors Union Européenne, la personne participante doit se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade concernée.

En effet, tout passager doit pouvoir présenter une pièce d'identité officielle valable, avec photo (passeport ou pièce d'identité nationale officielle) conforme au nom mentionné dans le dossier d'inscription au voyage.

Des documents de voyage endommagés, comme par exemple un passeport ou une carte d'identité avec une fissure, ou une carte d'identité électronique dont la puce manque, peuvent être considérés comme non valables par les autorités compétentes belges ou étrangères.

Le risque de se voir refuser l'accès au vol ou au territoire du pays de destination reste entièrement à charge de la personne participante. Le cas échéant, l'ASBL Wolu 10.000 conseille dès lors de faire remplacer les documents de voyage endommagés avant de voyager.

La personne inscrite au voyage se voyant refuser le droit de voyager ne pourra prétendre au remboursement de son voyage ou à une quelconque indemnité.

Droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, l'ASBL peut être amenée à prendre des photos pour illustrer ces activités. Les photos prises à ces occasions peuvent être visibles dans la brochure d'information ou sur le site Internet de l'ASBL.

L'ASBL est particulièrement attentive au respect de chaque personne

concernée au travers de la diffusion de son image. Les personnes présentes sur les photos ne sont jamais nommées et les photos sont d'un format inexploitable à l'agrandissement.

Les photos prises sont en outre protégées dans le respect de la politique de vie privée de l'ASBL.

Les photos ne sont pas exploitées commercialement, et ne peuvent en aucun cas servir pour une publicité quelconque, y compris des activités de l'ASBL.

L'accord de la personne concernée est demandé dans le bulletin-réponse lors de l'inscription aux activités.

Dispositions en cas de non-respect des conditions :

L'ASBL Wolu 10.000 se réserve le droit de ne pas renouveler la cotisation ou de ne pas inscrire aux activités toute personne qui contrevient au présent règlement d'ordre intérieur.

Politique de vie privée – RGPD

1. Objet
La présente politique vie privée est établie par L'ASBL Wolu 10.000, dont le siège social est sis 2, avenue Paul Hymans à 1200 Woluwe-Saint-Lambert inscrite à la BCE sous le numéro: BE 0897.341.654.

Cette politique s'inscrit dans notre souhait d'agir en toute transparence, dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (ci-après dénommée la « loi sur la protection de la vie privée »), et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après dénommé le « règlement général sur la protection des données »).
Si vous souhaitez réagir à l'une des pratiques décrites ci-après, n'hésitez pas à consulter le point 12 : Comment nous contacter ?

2. Quelles sont les catégories de données à caractère personnel que nous traitons et comment les obtenons nous ?
Dans le cadre des activités organisées par l'ASBL Wolu 10.000, nous recueillons des données à caractère personnel de chaque personne participant à ces activités.

Lorsque vous complétez le formulaire d'inscription, nous vous demandons de nous transmettre :
- **des données d'identification personnelle :** Nom, prénom, adresse, date de naissance, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, les nom et prénom ainsi que le numéro de téléphone d'une personne de contact
- **des données d'identification professionnelles :** Coordonnées du médecin traitant
- **des données d'identification financières :** Numéro de compte bancaire.
- **des données relatives à l'état de santé :** lors des voyages, des documents médicaux doivent être remplis par le médecin de la personne concernée.

Dans le cadre de ses activités :
- **des images :** Lorsqu'une personne est prise en photo par un représentant autorisé de l'ASBL pour illustrer les activités de l'association dans ses brochures ou sur son site Internet.

3. Pour quelles finalités collectons-nous vos données ?
Nous collectons vos données à caractère personnel afin de :
- Répondre à vos demandes individuelles.
- Améliorer notre service et vos besoins.
- Vous contacter par téléphone, par voie postale ou par e-mail.
- Vous informer des services et des activités proposées par notre ASBL ou par la Cellule Loisirs des Seniors.
- Contacter une personne de confiance en cas d'urgence.

Si vous ne souhaitez plus, à n'importe quel moment, recevoir d'e-mails, veuillez nous avertir : Wolu 10.000 : 02/761.28.42/43/50/35 - Tomberg 123 à 1200 Bruxelles - wolu10000@woluwe1200.be.

Traitement de données particulières au sens du RGPD

Les documents de santé traitent de données à caractère personnel dites « sensibles », au sens du RGPD. Ces données sont récoltées et traitées pour les finalités suivantes :
- prévenir toute situation problématique, notamment la gestion de tout problème de santé dans le cadre des activités et des repas éventuellement prévus ;
- de pouvoir apposer, en toute connaissance, les soins de base pouvant s'avérer nécessaire dans la gestion des éventuels accidents.
- informer les services de secours.

Pour participer à un voyage organisé par l'ASBL, deux documents médicaux sont remis à la personne concernée lors de son inscription. Ces documents doivent être complétés par le médecin de la personne concernée.

Le premier document atteste que l'état de santé général de la personne concernée lui permet d'effectuer le voyage.

Le deuxième document contient toutes les informations de santé de la personne concernée, jugées nécessaires par son médecin traitant. Il est remis sous enveloppe fermée, porte la mention « secret médical », et ne peut être ouvert qu'en cas d'absolue nécessité par le médecin intervenant.

A la fin du ou des voyages pour lequel ou lesquels la personne concernée a participé, cette dernière récupère ses documents médicaux. Si, pour quelque raison que ce soit, ces documents n'ont pas été remis à la personne concernée, l'ASBL procède à la destruction de tous les documents médicaux encore en sa possession au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

4. Base légale applicable aux traitements
Dans certaines de ses activités, l'ASBL Wolu 10.000 traite les données personnelles des résidents européens dans le cadre de l'exécution d'un contrat (cotisations, répondre à des demandes individuelles, contacter le cotisant par téléphone, par voie postale ou par e-mail.), l'intérêt légitime de l'ASBL Wolu 10.000 (améliorer ses services et les besoins des cotisants, informer des services et des activités proposées par notre Asbl) et du consentement (données particulières et photos) de la personne

concernée. Ce sont sur ces bases légales que vos données seront traitées.

5. Combien de temps gardons-nous vos données à caractère personnel ?
Nous ne conservons vos données à caractère personnel que pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales et réglementaires. Vos données sont conservées selon une durée définie par le traitement, à savoir le temps nécessaire à l'organisation et à la réalisation d'activités organisées par l'ASBL Wolu 10.000.
En cas de non renouvellement de votre cotisation annuelle auprès de notre ASBL, vos données à caractère personnel sont conservées dans un délai de maximum dix ans, à compter de la date d'expiration de la cotisation.

6. Vos droits au regard du GDPR
Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données (GDPR) vous disposez, selon la base légale appliquée aux traitements, des droits suivants :

- **Lorsque la base légale est le consentement, vous disposez du :**
  droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et du droit de retrait de votre consentement.
- **Lorsque la base légale est l'exécution d'un contrat, vous disposez du ;**
  droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et le droit à la portabilité.
- **Lorsque la base légale est l'intérêt légitime de l'ASBL Wolu 10.000, vous disposez du :**
  droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et du droit d'opposition.
  En aucun cas vos données ne font l'objet d'un traitement purement automatisé.

7. Comment exercer vos droits ?
Vous pouvez exercer vos droits moyennant une demande par courrier postal adressée au Délégué à la Protection des données (DPO) – Hôtel communal, 2, avenue Paul Hymans, 1200 – Woluwe-Saint-Lambert en justifiant votre identité (en joignant une copie de votre carte d'identité/passeport).

8. Transfert à des destinataires
Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons vos données personnelles à aucune tierce partie externe. Seuls les services habilités et concernés par le traitement ont accès à vos données.

Toutefois, vos données à caractère personnel peuvent être transmises aux tierces parties de confiance qui nous aident dans l'accomplissement de nos missions : service des bénévoles et agence de voyages. Ces parties doivent convenir de garder vos données à caractère personnel conformément aux règlementations en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel.

9. Confidentialité
Les données à caractère personnel ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l'ASBL Wolu 10.000. Ces membres du personnel dont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de ces données.

10. Sécurité des données

Afin de garantir aux données recueillies un niveau de sécurité optimum, nous mettons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées (conservation des données papiers sécurisée, technologie de cryptage et mesures de sécurité afin de protéger et d'éviter la perte, l'usage abusif ou l'altération des informations collectées et enregistrées sur nos serveurs). Nous tenons compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques pour vos droits et libertés.

11. Réclamation et plainte

Si vous souhaitez réagir à l'une des pratiques décrites dans la présente politique, nous vous conseillons de nous contacter directement afin de voir comment nous pouvons vous aider. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante :

Autorité de Protection des Données
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
02 274 48 00
02 274 48 35
contact@apd-gba.be

Vous pouvez également introduire une plainte auprès du tribunal de première instance de votre domicile.
Pour de plus amples informations sur les plaintes et voies de recours possibles, nous vous invitons à consulter les informations disponibles sur le site de l'Autorité de protection des données : https://www.autoriteprotectiondonnees.be/contact.

12. Comment nous contacter ?

Si vous souhaitez exercer l'un de vos droits quant à l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant une demande écrite, datée et signée, par courrier postal ou par courrier électronique, en mentionnant vos coordonnées complètes

13. Modification

Nous revoyons ces règles régulièrement et nous réservons le droit d'apporter des changements à tout moment pour prendre en compte des changements dans nos activités et exigences légales. Les mises à jour vous sont communiquées via notre site Internet et notre brochure.

14. Droit applicable et juridiction compétente

La présente politique est régie par le droit belge.
Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente politique est soumis au droit belge et relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

La présente version de la politique entre en vigueur et a été mise à jour en date du 21/10/2025.

Olivier MAINGAIN
Président de l'asbl Wolu 10.000

Formulaire de consentement RGPD

A.S.B.L. N° 897.341 .654
Adresse bureau : Tomberg 123-1200 Bruxelles
Tél : 02/761.28.42 - 43 – 50
Email : wolu10000@woluwe1200.be

Dans le cadre de nos activités culturelles et de voyages, nous collectons certaines de vos données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vos données sont utilisées uniquement pour la gestion des activités de l'ASBL. Toutefois, elles peuvent être transmises aux tierces parties de confiance qui nous aident dans l'accomplissement de nos missions : service des bénévoles et agence de voyages. Ces parties doivent convenir de garder vos données à caractère personnel conformément aux règlementations en vigueur sur le traitement des données à caractère personnel.

Les données suivantes peuvent être collectées :

- **Données personnelles :** nom, prénom, date de naissance, adresse postale, e-mail, téléphone, personne de contact en cas d'urgence, coordonnées du médecin traitant, le numéro de compte bancaire.
- **Données de santé :** informations médicales transmises par votre médecin pour les voyages. Nous procédons à la destruction de tous les documents médicaux encore en notre possession au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.
- **Photos :** images prises lors d'activités pour publication sur nos supports (brochures, site web, etc.).

Conformément au RGPD vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, veuillez consulter le règlement d'ordre intérieur de l'ASBL Wolu 10000.

Consentement

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

☐ Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles

☐ Je consens à la transmission de données de santé nécessaires pour les voyages.

☐ Je consens à l'utilisation de mon image dans le cadre des activités de l'ASBL.

Date : .....

Signature :